

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 29 JANVIER 1968

68005

**OBJET :**  
**Aliénation à titre gratuit d'une parcelle de terrain au profit de l'O.P.D. des H.L.M. de la Charente-Maritime**

Le vingt neuf janvier mil neuf cent soixante huit, à 20 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 24 janvier 1968

**Etaient présents :** MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, OSQUIGUIL, DOMEQ.

**Représentés :** M. VULTAGGIO par M. de LIPKOWSKI  
M. BOUCHET par Melle FOUCHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Député-Maire expose à l'Assemblée que l'Office Public Départemental des Habitations à Loyer Modéré de la Charente-Maritime, demande qu'il soit procédé à son profit à l'aliénation à titre gratuit d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville, en vue de l'édification d'un immeuble de 32 Logements H.L.M. destiné notamment au logement des Sapeurs Pompiers.

Cette parcelle sise à Royan au lieudit "La Combe à Bonneau" cadastrée section B Y S1 N° 567p, d'une superficie de 933 m<sup>2</sup>, 19 est estimée, sur la base de 15 Francs le mètre carré, à la somme de TREIZE MILLE CINQ CENTS Francs (13.500 Frs) à valoir sur la participation de la Ville à la construction de l'immeuble.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'il y a lieu de consentir cette aliénation à titre gratuit dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder le commencement des travaux,

DECIDE :

- l'aliénation à titre gratuit au profit de l'Office Public Départemental des H.L.M. de la Charente-Maritime de la parcelle de terrain ci-dessus désignée, d'une superficie de 933 m<sup>2</sup>, 19 estimée à la somme de TREIZE MILLE CINQ CENTS Francs (13.500 Frs) à valoir sur la participation de la ville à la construction d'un immeuble comportant 32 logements H.L.M.

Mairie de Royan  
13 AVR 1968

PREMIER ADJOINT AU MAIRE

- demande que cette opération bénéficie des dispositions de l'article 670-2 ter du Code Général des Impôts.

- Autorise M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Royan et l'O.P.D. des H.L.M. de la Charente-Maritime en la personne de son Président dûment mandaté par son Conseil d'Administration.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre M. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire  
l'Adjoint Délégué,



APPROUVE

Toutefois, il y a lieu de tenir compte des observations formulées par M. le Directeur Départemental de l'Equipement dans sa lettre UOC/3 HLM 004759 du 11 avril 1968 dont photocopie ci-jointe  
ROCHEFORT, le 12 avril 1968  
LE SOUS-PREFET,

